

Question écrite N° 3680

Armée : quelles limites ?
Baptiste Laville (Verts)

Guerre en Ukraine depuis plus de deux ans, guerres multiples au Proche-Orient avec indices d'un génocide en cours à Gaza, course à l'armement dans tous les pays européens; la violence armée s'invite dans notre quotidien via les médias et banalise un dangereux recours aux forces militaires comme moyen légitime de sécuriser le monde et les pays.

La Suisse ne fait naturellement pas exception à cette tendance. Les 4 milliards de francs supplémentaires octroyés à l'armée, principalement sur le dos de la coopération internationale et donc de la promotion de la paix, donnent des ailes et du plomb aux forces militaires helvétiques qui ne se gênent désormais plus de sortir de leurs casernes pour effectuer des exercices, bien souvent à la limite des règles de la société civile.

Les exercices militaires de la formation de transport aérien 1 à l'aérodrome de Bressaucourt d'octobre 2024, ainsi qu'un déploiement militaire surprise au cœur de Porrentruy en novembre 2024, sont deux exemples récents qui suscitent de nombreuses questions.

Ainsi, le groupe VERT-E-S et CS-POP souhaite poser les questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement n'avait pas été mis au courant, ni même consulté, au sujet des activités militaires de la formation de transport aérien 1 à Bressaucourt. De quel droit les forces armées se permettent-elles de planifier des exercices sans en référer aux autorités civiles souveraines ? Un préavis du Gouvernement jurassien ne devrait-il pas être exigé avant ce type de manœuvres ?
- 2. Le règlement d'exploitation de l'aérodrome de Bressaucourt du 7 juillet 2014 ne prévoyant absolument aucune condition quant à une éventuelle utilisation militaire du site ceci alors même que le Conseil fédéral précisait justement en 2006 à Jean-Claude Rennwald qu'un règlement d'exploitation devait définir les conditions dans lesquelles des vols de nature militaire pourraient avoir lieu le Gouvernement n'aurait-il pas dû intervenir pour faire cesser ces activités militaires ?
- 3. Une adaptation du règlement d'exploitation de l'aérodrome de Bressaucourt du 7 juillet 2014 est-elle prévue pour clarifier la situation ?
- 4. Le Gouvernement peut-il garantir à la population que les exercices réalisés à l'aérodrome de Bressaucourt ne se répéteront pas régulièrement ?
- 5. Les autorités cantonales ou communales ont-elles été consultées et quelles autorisations ont été données avant le déploiement surprise des forces armées à Porrentruy en novembre 2024 ?
- 6. Le Gouvernement trouve-t-il normal que la population soit prise par surprise et ne soit pas mise au courant à l'avance de ce genre d'exercices militaires ?
- 7. De manière générale et en temps de paix, quelles procédures l'armée doit-elle respecter avant de déployer ses activités sur des territoires civils communaux ou cantonaux ?

D'avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 20 novembre 2024